

Communiqué de presse



Réforme des résidences à la Villa Médicis, Eric de Chassey remet un rapport à Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication

Éric de Chassey, directeur de la Villa Médicis, a remis un rapport sur la réforme des résidences à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis à Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, qui lui avait demandé de lui faire des propositions pour la modernisation de cette mission essentielle de l'institution.

Ce rapport synthétise les travaux d'une commission constituée de personnalités françaises, italiennes et internationales : responsables de résidence, directeurs d'établissement d'enseignement supérieur de création, anciens pensionnaires et pensionnaires de la Villa Médicis, membres du conseil d'administration de celle-ci. Il réaffirme le caractère spécifique et exceptionnel de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et la place centrale de la mission d'accueil de pensionnaires et de résidents au sein de ses différentes missions. Il propose de faire en sorte qu'elle soit plus adaptée aux besoins et aux attentes des pensionnaires et des résidents, que leur séjour soit mieux valorisé et diffusé et que l'organisation administrative de la résidence soit modernisée, dans un contexte international qui a profondément évolué depuis sa création en 1666 et sa dernière réforme d'ampleur, en 1971.

Le nom de l'établissement – Académie de France à Rome – sert de guide à la réforme.

Il s'agit en effet de renforcer son caractère d'Académie, c'est-à-dire de lieu de formation pour les artistes et chercheurs sélectionnés. A la quinzaine de pensionnaires, artistes et chercheurs recrutés pour une longue durée au terme d'un concours difficile et pourvus d'un titre prestigieux qui témoigne de la longue histoire de l'établissement et de l'engagement de la Nation en faveur de la création et de la recherche libres, s'ajouteront désormais, pour des séjours d'un à quelques mois, des lauréats issus des établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication. Chaque promotion de résidents sera accompagnée par un professeur invité de stature internationale indiscutable, distingué chaque année par le Ministre de la Culture et de la Communication sur proposition du jury du concours.

Il s'agit par ailleurs d'assurer pleinement la mise en réseau international des pensionnaires et des résidents. Le séjour à Rome d'artistes et de chercheurs continue de trouver sa raison d'être dans la possibilité d'un rapport vivant à une histoire longue et complexe. Il faut l'adapter au fait que Rome n'est plus seulement la ville centrale de l'Antiquité et de la Renaissance mais aussi celle du traité de Rome, ville située au cœur de l'Europe. La Villa Médicis doit plus que jamais être un établissement d'exception à la fois français et européen, multi-connecté avec le reste du monde.

La volonté de faire entrer pleinement l'Académie de France à Rome dans le XXI^e siècle a conduit la commission à identifier huit orientations qui permettront de renouveler l'institution tout en bénéficiant pleinement de son ancrage dans une longue histoire. Toutes seront mises en œuvre.

Contact presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Détail des orientations proposées par la commission :

A. CRÉER LES CONDITIONS D'UNE VÉRITABLE INSERTION DES RÉSIDENTS DANS LES RÉSEAUX CONTEMPORAINS DE LA CRÉATION ET DE LA RECHERCHE

1 – Lier l'Académie de France à Rome au réseau des établissements d'enseignement supérieur de la création, de la théorie et de l'histoire des arts, afin de favoriser l'accueil de jeunes créateurs en fin d'études, français et internationaux, dans le cadre de parcours qualifiants, dans toutes les disciplines de la création et de la recherche sur la création, afin de remettre en valeur la dimension d'école, présente aux origines de l'Académie de France à Rome.

2 – Valoriser et diffuser le séjour à l'Académie de France à Rome, tout en assurant le retour à la Nation des efforts consentis pour les artistes et chercheurs de cet établissement, notamment par l'organisation de manifestations collectives pluridisciplinaires ainsi que par l'engagement des résidents et anciens résidents de mentionner cette qualité sur tout document public pendant une durée contractuelle.

B. MODERNISER ET OUVRIR LES RÉSIDENCES À DE NOUVELLES POSSIBILITÉS

3 – Diversifier les types de résidence et de séjour, en fonction des âges et des disciplines, pour permettre une meilleure adéquation aux conditions actuelles de la création et de la formation, en les organisant autour d'un partage des expériences.

4 – Renforcer l'ouverture des disciplines accueillies en centrant celles-ci sur la notion de création d'une œuvre (ensemble original et personnel de réalisations, s'inscrivant dans la durée) et en accueillant toutes les disciplines consacrées à la recherche et à la réflexion sur la création, au-delà de l'histoire de l'art, dans l'ensemble des disciplines des sciences humaines.

5 – Renforcer le critère d'excellence des recrutements, notamment par une meilleure communication des possibilités offertes et une internationalisation plus large, tout en maintenant le critère de maîtrise de la langue française (langue commune de la Villa Médicis).

C. MODERNISER L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉSIDENCE

6 – Restructurer la rémunération des pensionnaires sans en modifier le montant pour mieux tenir compte des parcours professionnels de chacun.

7 – Améliorer l'accompagnement des résidents et leur accueil, notamment en mettant en place des postes permanents et exclusifs de chargés des résidents.

8 – Mettre en place un statut juridique des pensionnaires et des résidents de l'Académie de France à Rome, qui fixe les droits et obligations mutuels des résidents et de l'établissement.

Paris, le 7 novembre 2013